



COMPTE RENDU

Réunion du Conseil syndical du

Jeudi 19 Septembre 2013 à 18h30

*Lieu : Salle du conseil du SIEGA (1^{er} étage) - 27
avenue Pravaz - 38480 Pont de Beauvoisin*

Désignation du secrétaire de séance M. LEMETTRE Stéphane

1. Procès verbal de la réunion du 20 juin 2013

Chaque délégué a reçu un exemplaire du document.

A l'unanimité, l'assemblée approuve le procès-verbal de la séance du 20 juin 2013.

◆ FINANCES

2. DELIBERATION Etat liquidatif suite au départ de St Ondras

M. le Président expose comme suite au départ de la commune de St Ondras, un état liquidatif a été calculé avec les emprunts en cours restant à la charge des adhérents du SICTOM du Guiers. Le tableau ci-dessous présente le montant alloué à la commune de St Ondras.

Capital restant dû au 01/11/2013	Intérêts restant dûs au 01/11/2013	Total	Population commune St Ondras	Population totale SICTOM	Part restant dûe pour la commune de St Ondras
264 603,80 €	71 158,32 €	335 762,12 €	595	24188	8 259,40 €

M. le Président propose d'établir une convention financière pour régulariser ce montant.

Question de M. Petetin : Est-il nécessaire de délibérer sur une convention financière alors que la commune ne fera plus partie du SICTOM du Guiers à partir du 1^{er} novembre 2013.

Réponse de M. Pagniez : Le calcul du passif s'effectue sur les emprunts en cours restant à la charge des adhérents du SICTOM dont la commune de St Ondras faisait partie. Or il s'avère que suite au départ du SICTOM, ils restent redevables financièrement des engagements contractés lorsqu'ils étaient adhérents.

A l'unanimité, l'assemblée approuve l'état liquidatif suite au départ de St Ondras.

3. DELIBERATION Convention financière avec le Sictom de Morestel pour la TEOM de St Ondras

Etant donné le projet de fusion des communautés de communes de la Chaîne des Tisserands et de Virieu-Vallée de la Bourbre avec extension à la commune de St Ondras, la future communauté de communes exercera la compétence de collecte et traitement des ordures ménagères.

Actuellement St Ondras est membre du SICTOM du Guiers pour l'exercice de la compétence de collecte et traitement des déchets ménagers.

Vu la demande de retrait de la commune de St Ondras du SICTOM du Guiers au 1^{er} novembre 2013 et l'adhésion à cette même date au SICTOM de la région de Morestel, il convient de trouver un accord financier sur la répartition de la TEOM pour les mois de novembre et décembre 2013, qui seront versés par le Trésor Public au SICTOM du Guiers.

Afin de permettre au SICTOM de la région de Morestel d'assurer la compétence à partir du 1^{er} novembre 2013 (date d'adhésion de St Ondras au SICTOM de la région de Morestel), il convient de définir les modalités par lesquelles le SICTOM du Guiers reversera la TEOM perçue pour les mois de novembre et décembre.

Proposition :

Le montant de la TEOM est versé chaque mois par le Trésor Public au SICTOM du Guiers avec certaines variations en cours d'année. Afin d'être le plus juste possible, il est convenu de procéder à une répartition au douzième du montant réellement perçu, à terme échu.

Aussi, le montant réel perçu en fin d'année 2013 sera divisé en douze mois équivalents. Ainsi, deux mois seront reversés au SICTOM de la région de Morestel. Le montant sera connu en fin d'année 2013.

Monsieur le Président propose de délibérer sur la convention financière avec le SICTOM de la région de Morestel.

A l'unanimité, l'assemblée approuve la convention financière avec le SICTOM de Morestel.

4. DELIBERATION Créances irrécouvrables

M. Le Président expose qu'il a été informé par le trésorier de l'impossibilité de recouvrer certains montants relatifs aux accès en déchèteries et à la revente matière :

- la somme de 210,00€ concernant l'accès à nos déchèteries de la société GILARDIN Grégory. Le Trésor a formulé deux oppositions bancaires les 21/06/2011 et 18/10/2012. Il convient donc d'allouer en non valeur le titre de recette n°127 du 18/08/2010 dont le montant s'élève à 210,00€.
- la somme de 490,00€ concernant l'accès à nos déchèteries de la société SARL HABITAT ALPIN. Cette société étant en liquidation judiciaire depuis le 19/06/2012, il est aujourd'hui impossible de recouvrer la somme de 490,00€. Il convient donc d'allouer en non valeur le titre de recette n°96 du 26/06/2012 pour le montant de 490,00€.
- la somme de 127,65€ concernant la vente de l'aluminium dans le cadre du contrat de reprise option filière précédent. Cette société étant en liquidation judiciaire depuis le 14/09/2009, il est aujourd'hui impossible de recouvrer la somme de 127,65€. Il convient donc d'allouer en non valeur le titre de recette n°177 du 16/12/2008 pour le montant de 127,65€.

A l'unanimité, l'assemblée approuve la mise en non valeur des sommes présentées ci-dessus.

◆ **COLLECTES**

5. DELIBERATION Autorisation pour la signature des marchés de collecte

Pour mémoire, un appel d'offres a été lancé pour les prestations de collecte des ordures ménagères et sélectives au porte à porte selon la procédure ouverte, ainsi que la collecte sélective en apport volontaire pour les papiers, les emballages et le verre.

La consultation comportait trois lots :

Lot n°1 : collecte des OMr et des multimatériaux en porte à porte

Lot n°2 : collecte des JRM et des emballages en apport volontaire

Lot n°3 : collecte du verre en apport volontaire

L'avis d'appel public à la concurrence a été envoyé le 10 juin 2013 au BOAMP et au JOUE. La remise des plis était fixée le 6 août 2013 à 12h.

La Commission d'appel d'offres (CAO) s'est réunie le 06 et le 28 août 2013

Lors de la réunion du 28 août 2013, la CAO a retenu l'offre économiquement la plus avantageuse pour chacun des lots :

Lot n°1 : La société VEOLIA Propreté, 59 Rue de L'île Gabourd – 38480 VOREPPE, a été retenue. Le montant du marché s'établira à 4 591 628,17 € HT sur la durée globale du marché (six ans et deux mois), et pour la tranche ferme (hors tranches conditionnelles).

Lot n°2 : L'entreprise TRILOGIE SAS, ZA Penaye, BP 4, 01301 BELLEY Cedex a été retenue. Le montant du marché s'établira à 672 976,00 € HT sur la durée globale du contrat (six ans et deux mois) et hors PSE n°1.

Lot n°3 : L'entreprise TRILOGIE SAS, ZA Penaye, BP 4, 01301 BELLEY Cedex a été retenue. Le montant du marché s'établira à 278 486,00 € HT sur la durée globale du contrat (six ans et deux mois), y compris la PSE n°1 sur le lavage des conteneurs.

Monsieur le Président demande au conseil syndical de bien vouloir l'autoriser à signer les marchés avec les sociétés retenues ci-dessus pour chacun des lots.

A l'unanimité, l'assemblée autorise le Président à signer les marchés avec les sociétés retenues et tous les documents y afférents.

6. DELIBERATION – Renouvellement convention Ecofolio & Demande de subvention Ecofolio

Monsieur le Président précise que la convention Ecofolio arrive à son terme et qu'il est nécessaire de renouveler la convention avec cet éco-organisme pour le soutien sur les tonnes de papiers collectées et triées.

Monsieur le Président présente également l'étude réalisée par les services du SICTOM du Guiers pour améliorer nos performances de tri sélectif sur les flux, emballages, papiers et verre. Vous trouverez ci-joint le diaporama diffusé le jour du conseil syndical.

Afin de profiter d'un appel à projet de l'éco-organisme Ecofolio, M. le Président propose de déposer notre dossier de subvention pour l'achat de conteneurs de tri sélectif supplémentaires. L'éco-organisme sélectionnera les dossiers en fonction de nombreux critères. Si le SICTOM est retenu, une subvention de 75% de l'investissement pourra être versée pour ce projet.

A l'unanimité, l'assemblée autorise le Président à signer la nouvelle convention avec l'éco-organisme Ecofolio pour la collecte des papiers et à déposer notre dossier de Pacte Déchets auprès du Conseil Général de la Savoie.

7. DELIBERATION – Pacte déchets du Conseil général de la Savoie

Monsieur le Président présente le fonctionnement du Pacte déchets du Conseil Général de la Savoie et propose aux membres du conseil de délibérer sur la signature d'un pacte déchets.

Le Pacte déchets est un engagement entre le SICTOM et le Conseil Général pour obtenir des subventions sur nos projets futurs. Le Pacte déchets nécessite une étude d'optimisation déjà réalisée par le SICTOM, d'une réhabilitation des décharges déjà réalisée, et un plan de prévention des déchets articulé autour de plusieurs thématiques. Les axes retenus sont les déchets organiques, l'éco-exemplarité, les nouvelles filières réemploi en déchèteries, la sensibilisation et les produits dangereux.

A l'unanimité, l'assemblée autorise le Président à déposer notre dossier de Pacte Déchets auprès du Conseil Général de la Savoie.

8. INFORMATION – Présentation du dispositif de TEOM Incitative

Dans la continuité de l'étude d'optimisation en cours au sein du SICTOM du Guiers, M. le Président souhaite présenter au conseil syndical les modalités d'application de la TEOM incitative. Ce nouveau mode de financement du service des déchets émane du Grenelle de l'environnement et est aujourd'hui en phase de test sur 4 collectivités françaises. Il s'agit d'un mix entre la TEOM assise sur le bâti foncier et la redevance assise sur la production réelle de déchets.

La présentation powerpoint est jointe à ce compte rendu.

Question de M. Petetin : Avec la mise en place de la TEOM Incitative, on observe une hausse des coûts de gestion (logiciel, personnel, matériels..) qui vient gommer les efforts des habitants sur la facture.

Réponse de M. Pagniez : Avec la Taxe incitative ou la Redevance incitative, il faudra dans les deux cas mettre en place un dispositif de comptage des apports des habitants, que ce soit des bacs pucés ou des conteneurs enterrés avec badges. Il est avéré que l'équipement en matériel et en personnel pour gérer cette tarification incitative a un coût non négligeable. Toutefois avec les efforts de tri et de réduction des déchets, cette charge financière peut être atténuée. La question des conteneurs enterrés de gros volume paraît donc intéressante en ce sens.

M. Pagniez propose que le SICTOM du Guiers intervienne dans les conseils communautaires de Val Guiers et des Vallons du Guiers afin de présenter la tarification incitative : taxe et redevance.

◆ **DECHETTERIES**

9. INFORMATION Fin des travaux sur les déchèteries et projet réemploi

M. Pagniez présente le résultat des travaux sur les déchèteries du SICTOM du Guiers avec quelques photos.

M. Pagniez présente également le projet de partenariat entre le SICTOM du Guiers et la Croix rouge sur le réemploi d'objets en déchèteries. L'objectif est d'aboutir à un partenariat sur la récupération d'objets en bon état sur nos déchèteries et sur la réutilisation (dons, revente). Le projet sera présenté lors d'un prochain conseil avec une convention de partenariat.

◆ **PERSONNEL**

10. DELIBERATION Création poste adjoint administratif 1ère classe

Vu la réussite à l'examen professionnel d'adjoint administratif 1^{ère} classe de Mme BONAMY Valérie, secrétaire comptable du SICTOM, et vu la qualité du travail effectué par cet agent, M. le Président propose d'ouvrir un poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe afin d'y nommer Mme BONAMY, et de fermer le poste de 2ème classe dans un deuxième temps.

A l'unanimité, l'assemblée approuve la création d'un poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe.

◆ **COMMUNICATION**

11. Présentation des flyers et du Journal du SICTOM 2013

En raison de la réorganisation des tournées de collecte des déchets ménagers au 1^{er} novembre 2013, le SICTOM du Guiers a réalisé des flyers d'information par commune (communes concernées par la baisse de fréquences). Ces flyers seront distribués dans chaque boîte aux lettres des communes concernées.

De plus, comme chaque année le SICTOM édite son journal du tri qui sera distribué dans chaque boîte aux lettres courant octobre 2013.

◆ **DIVERS**

12. Questions diverses...

M. Pagniez précise également qu'au vu de l'accroissement d'activité en raison des réflexions en cours sur la tarification incitative, il est nécessaire de pourvoir au prolongement du stage de Mlle Magali Auberger en CDD d'une durée de 6 mois, soit du 1^{er} octobre 2013 au 31 mars 2014. Ses missions concerneront la poursuite de l'étude d'optimisation en cours avec une réflexion accentuée sur la tarification incitative, la collecte en conteneurs enterrés, et également un soutien technique dans la mise en place du nouveau marché de collecte des déchets ménagers au 1^{er} novembre 2013.

M. Pagniez présente les dates des réunions publiques qui auront lieu dans les communes concernées par la baisse des fréquences ou un changement de jour de collecte.

Réunions publiques :

DOMESSIN : le vendredi 27 septembre à 19h, Salle des fêtes

PONT DE BEAUVOISIN ISERE : le mardi 1^{er} octobre à 19h, Mairie (salle du conseil)

AOSTE : le mercredi 2 octobre à 19h, salle des fêtes

ST GENIX SUR GUIERS : le jeudi 3 octobre à 19h, salle polyvalente J Bouchard

PONT DE BEAUVOISIN SAVOIE : le lundi 7 octobre à 19h, Mairie (salle capitulaire)

LA BRIDOIRE : le mercredi 9 octobre à 19h, Maison vie locale

ST BERON : le mardi 15 octobre à 19h, Mairie (salle du conseil municipal)